

Bonjour à toutes et à tous.

Chers adhérentes, et adhérents

L'année 2020 a été très perturbée, bien triste tant la pandémie aura marqué chacun d'entre nous.

A ce titre, je porte à votre attention, le fait qu'à partir du premier janvier 2021, l'assurance associée à votre licence 2019/2020 est caduque.

*En effet, comme le précise le « guide assurances 2020-2021 » de la Fédération Française de Randonnée, dans son paragraphe « C- LA VALIDITÉ DES LICENCES » : « Les licences peuvent être délivrées à partir du 1er septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante.*

*L'assurance éventuellement attachée à la licence est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie. »*

Toutefois, il sera possible de s'inscrire, quelque soit la date d'inscription le prix de l'adhésion sera inchangée 35 €.

*Vous trouverez sur le site le bulletin de renouvellement.*

Nous espérons que 2021 nous apportera des jours meilleurs et que nous nous retrouverons au sein de notre association et sur les sentiers de randonnées. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

Cordialement

Le Bureau